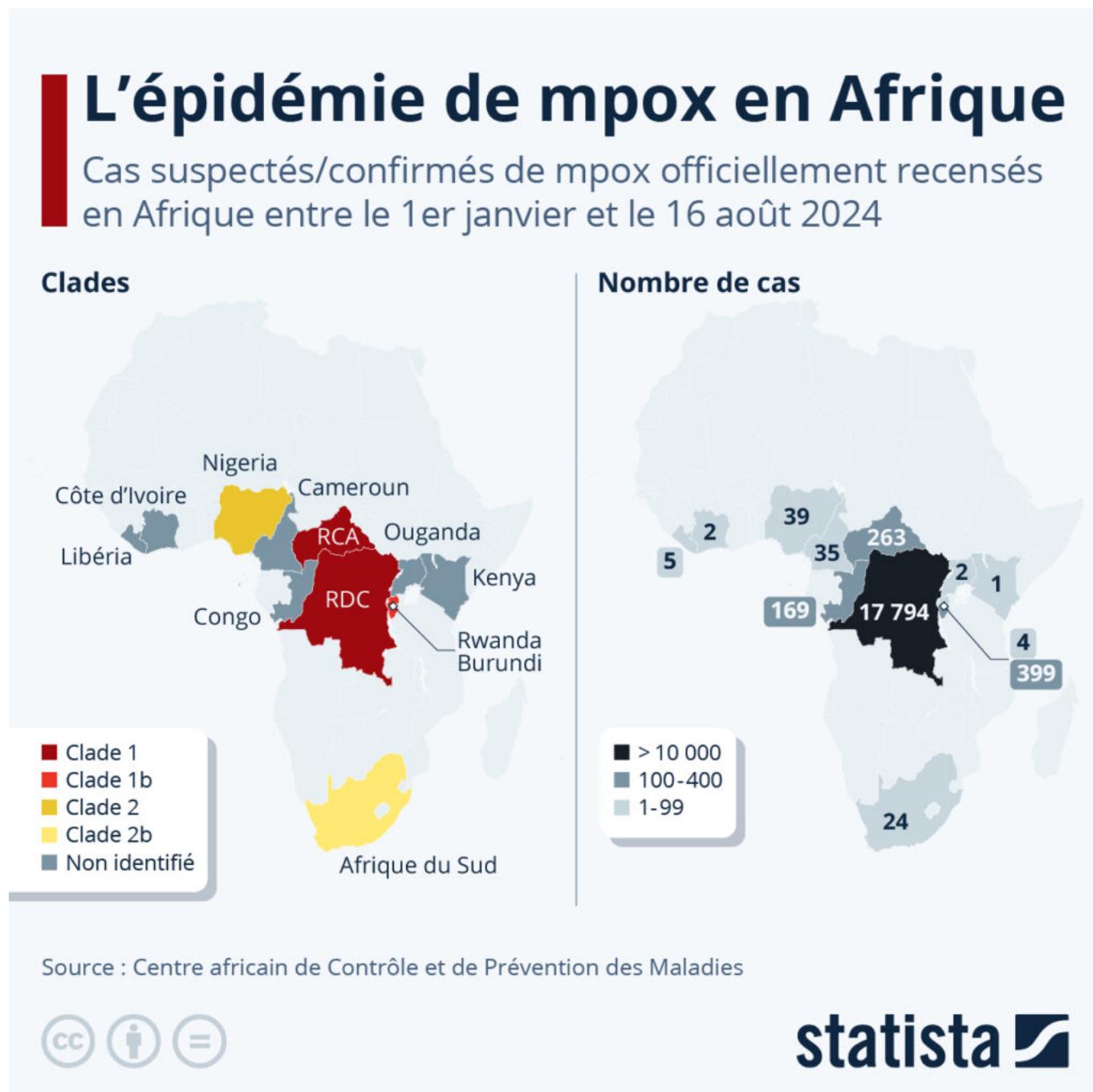


Ecrit par le 23 mai 2026

# L'épidémie de mpox en Afrique



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 14 août, une urgence de santé publique de

Ecrit par le 23 mai 2026

portée internationale face à la recrudescence des cas de mpox, aussi connue sous le nom de variole du singe, particulièrement sur le continent africain. En cause, une nouvelle souche, le clade 1, plus transmissible et plus dangereuse que la souche à l'origine de l'épidémie de 2022 (le clade 2, toujours présent dans plusieurs régions du monde). Ce clade présente également des symptômes différents, puisqu'il fait apparaître des éruptions cutanées sur tout le corps, alors que les lésions causées par les autres souches du virus sont généralement localisées sur le visage, autour de la bouche ou sur les parties génitales.

Si un cas d'infection (par le clade 1) a d'ores et déjà été recensé en Suède la semaine dernière, et que l'OMS a indiqué s'attendre à plus de cas sur le sol européen dans les semaines à venir, l'épidémie est pour l'instant principalement concentrée en Afrique. Comme le détaille notre infographie, basée sur les [données](#) du Centre africain de Contrôle et de Prévention des Maladies, la République Démocratique du Congo compte actuellement de loin le plus grand nombre de cas suspectés ou confirmés du continent : près de 18 000 cas y ont été recensés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 16 août, et 535 personnes ont perdu la vie sur la même période. Quatre clades du virus ont à cette heure été identifiés en Afrique.

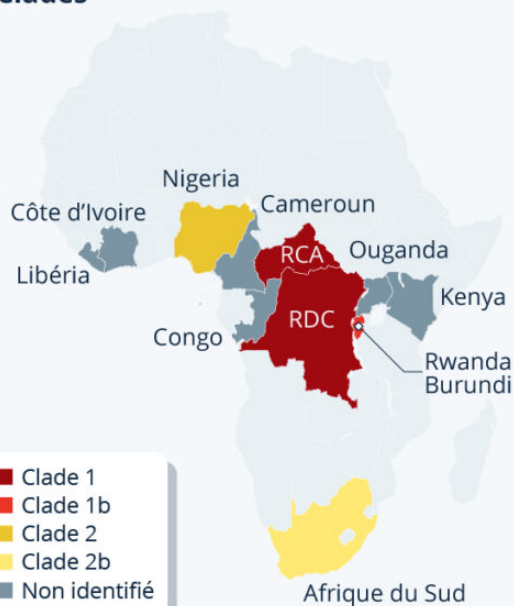
Le mardi 20 août, le Premier ministre démissionnaire Gabriel Attal a indiqué que 232 sites de vaccination sont ouverts sur l'ensemble du territoire français afin de faire face à de possibles cas dans le pays. Il a également annoncé que la France ferait don de 100 000 doses de vaccin aux pays les plus affectés par le virus.

Ecrit par le 23 mai 2026

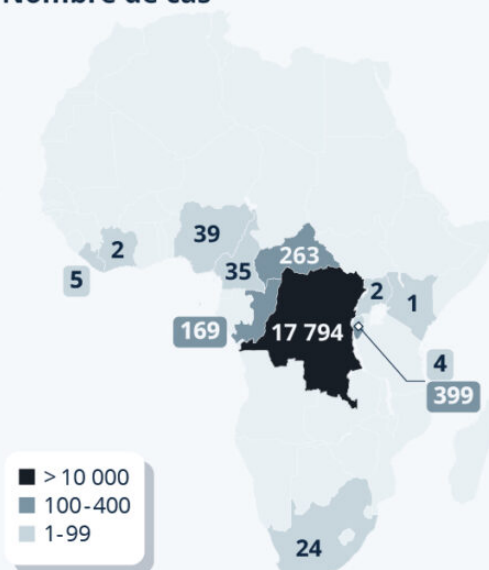
## L'épidémie de mpox en Afrique

Cas suspectés/confirmés de mpox officiellement recensés en Afrique entre le 1er janvier et le 16 août 2024

### Clades



### Nombre de cas



Source : Centre africain de Contrôle et de Prévention des Maladies



**statista**

## PACA : appel à candidatures pour la 5ème édition du Prix Santé Entrepreneurs

Ecrit par le 23 mai 2026



**Engagée auprès de 6.500 chefs d'entreprises et entrepreneurs sur la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse, Harmonie Mutuelle lance l'appel à candidatures pour une nouvelle édition du Prix santé entrepreneurs. Cette initiative a pour objectif de valoriser et récompenser les actions d'entrepreneurs en faveur de la santé et du bien-être de leurs salariés ou de leur environnement.**

Les entrepreneurs des régions PACA et Corse, adhérents ou non d'[Harmonie Mutuelle](#) ont jusqu'au 25 septembre s'ils veulent participer à la 5<sup>ème</sup> édition du Prix Santé Entrepreneurs organisée par l'acteur majeur de la protection sociale en France. Une dotation de 5.000 euros est prévue pour le premier prix et 1.000 euros seront attribués aux prix coup de cœur. Les lauréats régionaux seront connus le 11 octobre avant les lauréats nationaux dévoilés de 8 novembre.

### **Récompenser les actions à impact positif sur la santé et l'environnement**

Harmonie Mutuelle, protège plus de 140 000 entrepreneurs en complémentaire santé. Engagés pour améliorer les conditions de travail et valoriser le fait que la santé et le bien-être sont des conditions sine qua non de la réussite entrepreneuriale, les adhérents élus entrepreneurs membres de la commission Harmonie Mutuelle Entrepreneurs sont à l'origine de la création du Prix Santé Entrepreneurs.

Ecrit par le 23 mai 2026

Les prix nationaux seront attribués et remis aux entrepreneurs qui ont menés des actions internes à impact positif dans le domaine de la santé. Ils seront décernés selon les critères suivants :

- La santé, le bien-être du chef(fe)d'entreprise
- La santé, le bien-être de ses salariés
- La santé, le bien-être de ses clients
- La santé, le bien-être de son environnement au sens large

« Nous sommes fiers d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de qualité de vie au travail et d'actions en faveur de l'environnement. Chez Harmonie Mutuelle, nous sommes convaincus qu'intégrer la santé dans une démarche globale de performance est une condition de réussite et de longévité entrepreneuriales. En qualité d'Entreprise Mutualiste à Mission, engagée auprès des entrepreneuses, des entrepreneurs et de leurs salariés, nous mettons en œuvre des solutions innovantes pour les protéger et les accompagner dans leur vie professionnelle et personnelle. Avec le Prix Santé Entrepreneurs, nous valorisons les initiatives innovantes menées dans les territoires, au service de la santé, du bien-être et de la solidarité entre entrepreneurs. Une mission qui est au cœur de notre raison d'être. » a déclaré [Robert Jimenez](#), directeur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur & Corse chez Harmonie Mutuelle.

---

## En baisse en 2023, l'absentéisme s'établit à un taux de 5,17%

Ecrit par le 23 mai 2026



**Le Groupe de protection sociale et patrimoniale [APICIL](#) publie les résultats de la 3<sup>ème</sup> édition de son Observatoire des arrêts de travail. Après une hausse en 2022, le taux d'absentéisme baisse en 2023.**

L'absentéisme en entreprise est un phénomène qui suscite une attention croissante en France, reflétant les profondes mutations du monde du travail. Depuis quelques années, le rapport des salariés au travail a considérablement évolué, influencé notamment par la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, la montée du télétravail et une sensibilisation accrue aux questions de santé mentale.

Dans ce contexte dynamique, il est essentiel de disposer d'analyses précises et d'indicateurs fiables pour comprendre les tendances en matière d'absentéisme et les causes des arrêts de travail. Ce rapport, 3<sup>ème</sup> édition publiée par le Groupe APICIL, propose d'examiner les données de l'année 2023, en s'intéressant particulièrement aux impacts de ces évolutions sociétales et économiques sur la santé au travail.

**Malgré une baisse, le taux d'absentéisme reste à un niveau élevé**

Ecrit par le 23 mai 2026

En 2023, l'absentéisme a atteint un taux de 5,17%, soit une baisse de 0,59 point par rapport à 2022, mais ce taux demeure supérieur à celui de 2021 (5%). Par ailleurs, plus d'un quart des salariés (27,46%) ont bénéficié d'au moins un arrêt de travail au cours de l'année, soit une diminution de 7,67 points, une proportion qui retrouve son niveau de 2021 (27,78%).

Si l'absentéisme baisse pour toutes les catégories d'âge, ce sont les salariés âgés de 30-39 ans qui restent les plus concernés, avec 30,46% d'entre eux qui ont eu au moins une absence en 2023, en baisse de 8,42 points. Cependant, ce chiffre est toujours supérieur à toutes les autres tranches d'âge, y compris les seniors. Les collaborateurs de plus de 60 ans présentent d'ailleurs la plus faible proportion ayant eu au moins un arrêt de travail dans l'année (19,64%).

Depuis les 3 dernières années, la cellule médicale d'APICIL constate une représentation de plus en plus significative des jeunes actifs en arrêt pour dépression ou burn-out. La tranche des 30-39 ans est particulièrement touchée par les pathologies psychiques, leur proportion passant de 24% en 2021 à 27% en 2023.

### **Accroissement du micro-absentéisme et des arrêts de plus de 30 jours**

La durée moyenne globale des arrêts de travail s'allonge légèrement, passant de 22,13 jours en 2022 à 23,7 jours en 2023, soit une augmentation de +7,09%. Cependant, cette durée a diminué de manière significative sur 2 ans, enregistrant une baisse de -14,63%. La hausse des arrêts de longue durée, qu'ils soient compris entre 31 et 90 jours (15,92% ; +1,68 point par rapport à 2022) ou supérieurs à 90 jours (5,27% ; +0,91 point), explique le rallongement de la durée moyenne des arrêts de travail.

La part du micro-absentéisme augmente également en 2023 (17,14%, +5,21 points pour les arrêts de moins de 3 jours), un signal préoccupant dans un contexte d'évolution du rapport au travail, où il passe souvent inaperçu. Les absences de courte durée peuvent, en effet, sembler moins significatives que les arrêts de longue durée, ce qui peut conduire à y accorder une attention moindre. De plus, le suivi du micro-absentéisme peut être plus difficile en raison de son caractère sporadique et de sa fréquence élevée, rendant la collecte de données et l'analyse plus complexes. Néanmoins, il constitue un indicateur important de la santé au travail et de l'engagement des collaborateurs.

### **La maladie professionnelle demeure le motif qui engendre les arrêts les plus longs**

En 2023, les arrêts pour maladie représentent 89% des arrêts, en légère diminution (-3 pts par rapport à 2022), contre 4,59% (+1,49 pt) pour les temps partiels thérapeutiques, en constante augmentation depuis 3 ans, et 0,31% pour les maladies professionnelles, qui repartent à la hausse (+0,08 pt). En outre, la maladie professionnelle demeure le motif qui engendre les arrêts les plus longs, avec une moyenne de 86,20 jours. Les enjeux de prévention en entreprise restent donc importants.

Les statistiques de sinistralité des maladies professionnelles en 2022, publiées en décembre 2023 par l'Assurance Maladie, montraient une baisse, qui pouvait en partie s'expliquer par des évolutions des modes de travail, notamment le recours au télétravail. Cependant, cette tendance ne s'est pas installée dans la durée, puisque la part des maladies professionnelles repart légèrement à la hausse en 2023. De

Ecrit par le 23 mai 2026

plus, les troubles musculo-squelettiques représentaient toujours la grande majorité de ces sinistres, avec 38 286 maladies professionnelles prises en charge. Enfin, 1 814 maladies professionnelles relevaient de maladies psychiques, en augmentation régulière.

Un constat partagé par la cellule médicale d'APICIL, pour qui les principales causes en 2023 des arrêts « longs » faisant l'objet d'un suivi médical par l'assureur restent :

- Les pathologies psychologiques, en premier lieu, représentant plus d'un tiers des dossiers (allant de la fatigue psychologique à la dépression longue, en passant par des syndromes de burn-out de plus en plus fréquents).
- Les troubles musculo-squelettiques, en particulier chez les assurés travaillant dans un secteur où la pénibilité est importante, mais aussi chez ceux en postures « statiques longues », un phénomène parfois exacerbé par le télétravail.

### **La santé, l'économie sociale et l'éducation en tête des secteurs les plus sinistrés**

En 2023, les segments de population les plus à risque face à l'absentéisme, tant en volume qu'en durée des arrêts, restent identiques aux années précédentes :

- Les travailleurs à faible qualification : une durée moyenne de 25,7 jours pour les Employés, Techniciens et Agents de maîtrise et un taux d'absentéisme de 8,07% pour les ouvriers
- Les seniors : une durée moyenne de 35,66 jours pour les salariés de plus de 60 ans et un taux d'absentéisme de 6,09% pour les 50-59 ans Les collaborateurs ayant plus de 10 ans d'ancienneté : une durée moyenne de 29,48 jours et un taux d'absentéisme de 6,02%
- Les femmes : une durée moyenne de 24,47 jours et un taux d'absentéisme de 5,95%

La question de l'accès à l'information et à la prévention est plus que jamais cruciale pour ces populations à risques, notamment dans un contexte d'allongement de la durée du travail.

Selon une étude de la Dares de mars 2024<sup>2</sup>, seuls 43 % des salariés travaillant dans des entreprises de plus de 10 employés ont déclaré avoir reçu, au cours des douze derniers mois, des informations sur l'ensemble des risques professionnels. Les travailleurs les moins informés sont ceux exerçant dans les services, plutôt dans des petits établissements, et sont le plus souvent des femmes. Les jeunes sont mieux informés que leurs aînés, tout comme les personnels d'encadrement par rapport à l'ensemble des salariés.

Le secteur enregistrant le plus fort taux d'absentéisme reste celui de la santé, de l'économie sociale et de l'éducation (6,79%, en baisse de 0,65 point), pour une durée moyenne par arrêt de 27,96 jours, suivi par

Ecrit par le 23 mai 2026

le transport et le commerce (5,17%, en baisse de 1,19 point), puis l'industrie et BTP (5,01%, en baisse de 0,57 point).

« Le rapport des salariés au travail et le fonctionnement des entreprises ont considérablement évolué ces dernières années. Dans ce contexte, les entreprises sont confrontées à des défis majeurs, notamment en matière de recrutement, où la pénurie de talents et les difficultés à pourvoir certains postes stratégiques rendent la gestion de l'absentéisme encore plus critique. De fait, le sujet de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) est devenu une préoccupation centrale pour les employeurs, afin d'améliorer l'engagement et la fidélisation de leurs collaborateurs. Cette thématique a toujours été au cœur de la politique du Groupe APICIL, comme en témoigne notre rapprochement récent avec le Groupe JLO, un cabinet de conseil RH et QVCT », estime [Thomas Perrin](#), Directeur Général Adjoint Services du Groupe APICIL.

---

## L'application mobile Carte Vitale désormais accessible en Vaucluse

Ecrit par le 23 mai 2026



**Les Vauclusiens bénéficient désormais de la version dématérialisée de la carte vitale, via une application sur leur smartphone, notamment les adhérents de la [MSA Alpes-Vaucluse](#), qui couvre les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse.**

Créée en 1998, la carte vitale, qui est parfaitement intégrée dans les parcours et les pratiques de soins des assurés et des professionnels de santé, se met au numérique avec une version dématérialisée. Jusqu'à il y a quelques semaines, l'application Carte Vitale pour smartphones était expérimentée dans une vingtaine de départements français. À présent, les Vauclusiens y ont accès, notamment les adhérents de la MSA Alpes-Vaucluse. Le développement de l'application sur tout le territoire français se fera progressivement jusqu'en 2025.

Ainsi, pour pouvoir télécharger l'application Carte Vitale, disponible sur [Android](#) et [iOS](#), il faut avoir une carte vitale valide, avoir plus de 16 ans et être rattaché à la MSA Alpes-Vaucluse. Gratuite, pratique et facile d'accès, cette application permet d'avoir sa carte vitale toujours sur soi, et toujours à jour. À chaque utilisation, l'application permet d'accéder au suivi des dépenses de soins réalisées. Les reçus

peuvent être téléchargés sur l'application jusqu'à sept jours après la consultation.

---

## Vaucluse : comment détecter les crises suicidaires avec le Codes 84 ?



**Le Comité départemental d'éducation pour la santé (Codes) du Vaucluse organise une formation à l'évaluation du potentiel de la crise suicidaire et orientation. Objectif : détecter les personnes à risque et les orienter vers les soutiens adéquats.**

Cette formation devrait permettre une amélioration du repérage et de la prise en charge des personnes en crise suicidaire, grâce à la création d'un réseau en adaptant le contenu de la formation aux rôles, compétences et responsabilités des différents intervenants à chacune de ces étapes.

Ecrit par le 23 mai 2026

Durant 2 jours elle vise à :

- Évaluer, au moyen d'une investigation clinique adéquate, le degré de dangerosité (létalité du moyen), d'urgence (imminence du passage à l'acte) et de risque de passage à l'acte.
- Orienter vers un intervenant de crise après s'être assuré de son accessibilité.
- Connaître ses propres limites et savoir comment se préserver.

Ces sessions de formation s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle stratégie multimodale de prévention du suicide mise en place en 2020 par le Ministère des solidarités et de la santé visant notamment à développer les dispositifs de formation des professionnels.

Maxime Beuché Badois & L.G.

[Formation à l'évaluation du potentiel de la crise suicidaire et orientation en Vaucluse.](#)

Deux sessions sont proposées : le mardi et le mercredi 2 et 3 juillet ou le lundi et mardi 7 et 8 octobre 2024.

Codes de Vaucluse. 57 avenue Pierre Sépard. Avignon. 04 90 81 02 41

[Contact](#) ou [www.codes84.fr](http://www.codes84.fr)

---

## L'Atlas Vision Nego Cup sensibilise au don de cornées, d'organes et de sang

Ecrit par le 23 mai 2026



**L'association 'Voir plus loin' du cabinet d'ophtalmologie [Atlas Vision](#) organise la troisième édition de l'Atlas Vision Nego Cup à l'Isle-sur-la-Sorgue ce samedi 22 juin. Cette course en nego chin a pour objectif de sensibiliser au don de cornées, d'organes et de sang.**

Durant toute la durée de la troisième édition de l'Atlas Vision Nego Cup, de 16h à 19h, un stand de sensibilisation sera installé sur l'esplanade Robert Vasse, en présence de la [Fondation Frédéric Gaillanne](#) et de l'[Établissement français du sang](#). Des experts partageront leur expérience et informeront sur les étapes du processus de don. Il sera possible de participer à une promenade découverte en nego chin.

À 18h, il y aura le top départ de la course en nego chin. Les participants partiront de l'esplanade Robert Vasse et longeront les quais Sud. S'ensuivra la remise des prix à 19h, qui récompensera les participants pour leur générosité et leur esprit d'équipe.

Cette course sur la Sorgue symbolisera l'engagement des participants envers la vie et la solidarité. L'événement promet d'allier moments d'émotion, solidarité et engagement en faveur d'une noble cause qu'est le don d'organes et notamment le don de cornées qui sont primordiales pour la transmission et la réfraction de la lumière. Chaque année, près de 6 000 greffes de cornées sont réalisées en France.

## La L'Isloise Lucienne Claustres-Bonnet nommée au grade de chevalier de la Légion d'honneur



**Lucienne Claustres-Bonnet**, ancienne infirmière libérale à L'Isle-sur-la-Sorgue, vice-présidente de l'**Association des infirmières**, membre du **Conseil National de la profession Infirmière** et du **Conseil d'administration de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays des Sorgues et Luberon**, et experte auprès de la Haute autorité de santé, vient de se voir remettre la distinction de chevalier de la Légion d'honneur.

Ecrit par le 23 mai 2026

Le lundi 10 juin, [Renaud Muselier](#), Président de la [Région Sud](#), a remis la distinction de chevalier de la Légion d'honneur à la L'Isloise Lucienne Claustres-Bonnet. L'ancienne infirmière libérale a été en première ligne durant la crise de Covid-19. Elle s'est engagée quotidiennement pour venir en aide aux patients, notamment aux côtés de la Région Sud, elle s'est mobilisée pour l'ouverture des centres de dépistages et de vaccination, mais elle a aussi apporté du matériel de protection aux personnels de santé exposés au virus sur le terrain.

Lucienne Claustres-Bonnet, a joué un rôle important pour la place des infirmiers dans l'accès aux soins de proximité et d'urgence grâce au développement de la télémédecine. Un projet auquel la Région Sud a participé, et qui a permis de faire naître le statut d'Infirmiers Correspondant Samu en décembre 2023. Accompagnée par la Région Sud, elle a aussi répondu à l'Appel à manifestation d'intérêt du Ministère de la Santé en 2020 sur le vieillissement, avec la création d'un [Gérontopôle Sud](#).

Après avoir été présidente de l'[Union régionale des professionnels de santé \(URPS\) Infirmière PACA](#) de 2016 à 2021, Lucienne Claustres-Bonnet se consacre aujourd'hui au projet ICOPE, un programme développé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour prévenir la dépendance des personnes âgées, qu'elle pilote dans trois CPTS de la région.

---

## Canicule : anticiper les mesures de prévention pour protéger la santé et la sécurité des salariés

Ecrit par le 23 mai 2026



**Conséquences du réchauffement climatique, la multiplication et l'intensification des épisodes de forte chaleur ou de canicule vont impacter l'activité et le quotidien des salariés. Dans ce contexte, l'[Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles](#) (INRS) souhaite rappeler aux entreprises leur rôle en matière de prévention des risques professionnels.**

En cas d'épisodes de forte chaleur ou de canicule, les salariés de nombreux secteurs, dont l'activité est traditionnellement réalisée en extérieur comme en intérieur, se trouvent davantage exposés à des températures potentiellement dangereuses pour leur santé. Corps de métiers concernés : bâtiment, voirie, mines, fonderie, verrerie, aciérie, soudure, agriculture, jardinage, teinturerie, blanchisserie, restauration, cuisine... Principaux risques encourus : nausées, vertiges, pertes de vigilance... Sans oublier la déshydratation et le coup de chaleur du salarié qui peuvent s'avérer mortels. À noter : certaines situations individuelles (antécédents, pathologies chroniques, traitements médicaux, grossesse...) peuvent également influencer sur les capacités de thermorégulation du corps.

### **Déployer une démarche de prévention pour toutes les situations de travail**

« Le Code du travail ne fixe pas de température maximale au-delà de laquelle il est interdit de travailler. Aussi, l'évaluation des risques professionnels liés à la chaleur doit s'inscrire dans la démarche globale de prévention à l'initiative de l'employeur. En effet, la loi impose à ce dernier de prendre les mesures

Ecrit par le 23 mai 2026

nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et protéger leur santé », explique Jennifer Shettle, responsable du pôle informations juridiques à l'INRS.

Pour anticiper la gestion d'épisodes de forte chaleur ou de canicule, il est donc primordial d'identifier, en amont, les risques liés à l'organisation au poste de travail, à la nature des tâches à accomplir et à l'aménagement des locaux de l'entreprise.

Intégrés au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), ces différents paramètres serviront de feuille de route à l'entreprise pour déployer, avec le concours des représentants du personnel (CSE ou CSSCT), des salariés et du service de prévention et de santé au travail, les actions de prévention adaptées.

### **Exemples de mesures de prévention :**

- adapter les horaires de travail durant les périodes de forte chaleur, notamment pour les travaux en extérieur,
- augmenter la fréquence et la durée des pauses,
- mécaniser certaines tâches,
- installer des ventilateurs et climatiseurs dans les locaux comme dans certains engins de chantier,
- prévoir des stores et des zones ombragées,
- offrir un accès à l'eau ou à des boissons fraîches à proximité des postes de travail,
- privilégier le travail en équipe pour favoriser une meilleure entraide entre salariés,
- organiser les secours...

L'employeur doit également informer ses salariés des mesures de prévention (collectives et individuelles) adoptées et du mode d'organisation des secours en cas de malaises, tout en veillant à les faire respecter par son personnel.

« L'employeur, indépendamment des mesures déjà mises en place, ne devra pas hésiter à faire cesser le travail s'il estime que ses salariés sont en danger », souligne Jennifer Shettle.

### **A savoir**

La chaleur peut constituer un risque pour les salariés. La réglementation ne définit pas le travail à la chaleur. Les valeurs de 30°C pour une activité sédentaire et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique peuvent être utilisées comme repères pour agir en prévention. Toutefois, certaines situations de travail peuvent être dangereuses en dessous de 28°C ou maîtrisées au-delà de 30°C, la température de l'air ne suffisant pas à évaluer les risques liés aux ambiances thermiques chaudes.

D'autres facteurs, liés à l'environnement de travail (humidité, déplacements d'air, rayonnement solaire)

Ecrit par le 23 mai 2026

et aux caractéristiques de l'activité (tenue de travail, charge physique de travail) participent à l'astreinte thermique, tout comme les paramètres individuels influant sur les capacités de thermorégulation (acclimatation, antécédents, traitements...). L'organisation du travail et les moyens mis à disposition modulent également le risque (possibilité de prendre des pauses dans un endroit frais, accès à l'ombre, à l'eau...).

**Période de forte chaleur et travail**  
quelle prévention ?

- Consulter le bulletin météo pour connaître le niveau de vigilance caniculaire et prendre les mesures adaptées.
- Aménager les horaires de travail en favorisant les heures les moins chaudes de la journée.
- Limiter le temps d'exposition du salarié au soleil ou effectuer des rotations de tâches.
- Limiter ou reporter le travail physique.
- Modifier voire mécaniser certaines tâches.
- Augmenter la fréquence des pauses de récupération dans des lieux frais.
- Prévoir des sources d'eau potable fraîche et des aires de repos ombragées ou climatisées.
- Éviter le travail isolé.
- Permettre aux salariés d'adapter leur propre rythme de travail.
- Prendre en compte la période d'acclimatation : au minimum sept jours d'exposition régulière à la chaleur.
- Former et Informer les salariés sur les risques liés à la chaleur.

Plus d'informations sur : [www.inrs.fr/chaleur](http://www.inrs.fr/chaleur)

©INRD

Ecrit par le 23 mai 2026

## L'Université d'Avignon rend hommage à ses élèves docteurs diplômés



Le vendredi 24 mai, trente docteurs des promotions 2022 et 2023 d'[Avignon Université](#), issus de toutes les disciplines confondues, ont été mis à l'honneur lors d'une cérémonie officielle. Un événement auquel le président de l'université, [Georges Linarès](#), à assister en compagnie des vice-présidents, des directeurs des instituts Agrosciences, santé et environnement et Culture, patrimoine, sociétés numériques, des directeurs des écoles doctorales et de la directrice du collège doctoral.

L'occasion pour l'Université d'Avignon d'offrir une « remise de diplôme » où les anciens étudiants ont pu effectuer à la fin des discours le traditionnel lancer de toques et immortaliser ce moment avec une photo souvenir en présence de leurs familles et leurs proches.

L'aboutissement d'une aventure humaine, sociale et professionnelle dans le cadre d'Avignon Université mais également le début d'une nouvelle vie. Enfin, cette cérémonie a permis de rappeler que la thèse est un moment particulier dans la vie d'un chercheur, que l'on choisit ce parcours par passion et parce que l'on a conscience de l'impact sociétal de ce que l'on peut apporter.